

Parc national de Port Cros

Orientation 3.5 Soutenir et valoriser une agriculture innovante, dynamique et durable

Le maintien d'une agriculture durable diversifiée et dynamique est un des enjeux fondamentaux pour le territoire. Cette attention doit mobiliser tous les moyens possibles pour conserver ou renforcer la performance économique et environnementale de ce secteur : maintien du foncier agricole, installations et transmissions des exploitations, qualification et diversification des filières, développement des circuits-courts, soutien aux pratiques agroécologiques, innovation et formation.

La définition et la mise en oeuvre de cette orientation s'appuient sur la « charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole » et ses annexes.

13 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
<p>3.5.1 Préserver le potentiel de production agricole.</p> <p>- en préservant l'intégrité des espaces agricoles structurants d'un point de vue économique</p> <p>et paysager et qui peuvent potentiellement jouer un rôle en matière de biodiversité et de continuités écologiques. Les bassins agricoles identifiés au droit des ceintures agricoles sont</p> <p>décrits dans la notice.</p> <p>- en favorisant le développement du potentiel agricole en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par reconquête des espaces en friche à potentiel agricole ; • par reconquête des espaces identifiés dans l'aire délimitée des produits sous signe d'identification de la qualité et des origines. <p>Ces reconquêtes agricoles devront se faire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement et animation des actions collectives • Promotion et communication sur les actions engagées 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des espaces à préserver • Documents d'urbanisme et outils fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats de SCOT • Professionnels de filière • CAV • SAFER • Intercommunalités • Services de l'État compétents en matière agricole • CG83

Parc national de Port Cros

<ul style="list-style-type: none"> • dans le respect des grands équilibres paysagers du territoire, et plus particulièrement <p>en prenant en compte les orientations qui seront issues de l'élaboration du plan paysage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la base des productions agricoles traditionnelles qui ont contribué à façonner les <p>paysages emblématiques locaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • en prenant en compte les enjeux écologiques et en particulier les continuités <p>écologiques.</p>			
[...]	[...]	[...]	[...]
3.5.10 Assurer des formations professionnelles «agriculture et développement durable».	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'expérimentation et transfert d'expérience à partir du projet agricole de Porquerolles 		<ul style="list-style-type: none"> • LEGTA Agricampus, FREDON Paca, ATEN, CNFPT, CAV, CG83
3.5.11 Encourager le développement de l'agroécologie, de l'agriculture biologique et qualifier les pratiques et les produits durables.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des acteurs • Promotion et communication sur les actions engagées • Marquage de produits (Marque Parc) 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien par la commande publique lors des manifestations et dans la restauration collective 	<ul style="list-style-type: none"> • CAV, AgribioVar • LEGTA Agricampus, INRA, FREDON Paca, organismes certificateurs AB • CG83 • PNF (Marque parc)
[...]	[...]	[...]	[...]
3.5.13 Soutenir des programmes visant l'économie d'eau et d'énergie et la production d'énergies renouvelables pour les	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des projets dans le cadre des plans climat énergie territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de la filière, CAV • Société du canal de

Parc national de Port Cros

exploitations agricoles. Le développement des énergies renouvelables ne devra pas se faire en concurrence avec le foncier et les activités agricoles.		ou des démarches environnementales des communes	Provence • Agence de l'eau RMC • Capénergie, ADEME • CG83
---	--	---	--

Référence ID de l'article : #4727

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 00:07